



UPAP/CA/XLIV/2026 - Doc N°

**RAPPORT DE LA REUNION HYBRIDE DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES  
(OTC) TENUE À KAMPALA, EN OUGANDA, LES 16 ET 19 MARS 2026**

<b>1. Objet</b> Rapport de la réunion de la Commission Exploitation et Technologies	<b>Références/Paragraphes</b> - Plan d'action UPAP 21/22/2024/25 - Plan d'action Exploitation et Technologies 2025/2026
<b>2. Décisions attendues</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen et adoption du rapport de la Commission ;</li><li>• Adoption des projets de décision et de résolution ci-joints.</li></ul>	

### 1. INTRODUCTION

Le présent rapport de la Commission Exploitation et Technologies est soumis à l'examen et à l'adoption de la 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

### 2. PRESENTATION DU RAPPORT

Le rapport et des projets de décision et de résolution sont joints en **annexe**.

### 3. CONCLUSION

La 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration est invitée à :

- i) examiner et adopter le rapport ;
- ii) adopter les projets de décision et de résolution.



## **RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES**

**16 et 19 mars 2026, Kampala, République d'Ouganda.**

### **1.0 INTRODUCTION**

La réunion de la Commission Exploitation et Technologies s'est tenue les 16 et 19 mars 2026 à Kampala, en République d'Ouganda.

### **2.0 ALLOCUTION D'OUVERTURE**

#### **2.1 Allocution du président**

Le président, M. Habu Mohammed Zoaka, du Nigeria, a salué et souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, puis a ouvert la séance à 8 :20 (TU). Il les a remerciés d'avoir pris le temps d'assister à cette importante réunion.

Le président a exprimé sa sincère gratitude au Bureau pour sa collaboration et son soutien sans faille et a salué les précieuses contributions et l'engagement de tous les Etats membres et de leurs opérateurs désignés envers les travaux de la Commission, ainsi que les conseils et le soutien du Secrétariat général tout au long du cycle.

Le Président a également remercié les groupes de travail, la Task Force et le groupe d'action d'avoir facilité les travaux de la Commission pendant son mandat et a salué les progrès significatifs réalisés dans des domaines tels que :

- Renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité de service des services postaux ;
- Faire progresser la transformation numérique au sein des administrations postales ;
- Promouvoir l'adoption des technologies pour soutenir la croissance du commerce électronique ;
- Améliorer l'intégration des réseaux postaux à travers le continent ;
- Soutenir les initiatives de renforcement des capacités et de coopération technique.

Le président a souligné les points suivants :

- L'Exploitation et Technologies restent l'axe d'un secteur postal moderne et compétitif ;
- À mesure que les attentes des clients évoluent, les opérateurs postaux doivent continuer d'adopter l'innovation, l'automatisation et les solutions numériques.

- Le réseau postal africain doit se positionner pour jouer un rôle plus important dans le commerce transfrontalier, la logistique du commerce électronique et l'inclusion financière ;

Alors que le cycle touche à sa fin, le président a également souligné qu'il était important de consolider les acquis tout en identifiant les lacunes restantes. Le prochain cycle doit s'appuyer sur les travaux réalisés par la Commission en :

- accélérant l'adaptation de l'infrastructure postale au numérique ;
- renforçant l'interopérabilité des systèmes entre les opérateurs désignés africains ;
- renforçant les mécanismes de mesure et d'amélioration de la qualité du service ;
- tirant parti des partenariats pour mobiliser des ressources techniques et financières.

Le président a remercié le Secrétariat général pour son soutien continu dans la coordination des travaux de la Commission et a exhorté les membres à mener des discussions productives et tournées vers l'avenir au cours de cette réunion, tout en se déclarant confiant que la Commission présenterait un rapport complet et des recommandations claires à la 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration.

Enfin, le président a souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

## **2.2 Allocution du Secrétaire général de l'UPAP**

La Secrétaire générale adjointe (SGA), Mme Jessica Hope Ssenooba, a, dans son allocution, remercié le Président, à savoir le Nigeria, ainsi que l'ensemble du Bureau de la Commission pour leur disponibilité et leurs conseils tout au long de cette réunion et de l'ensemble du cycle.

Mme Ssenooba a rappelé le mandat de la Commission, chargée des questions relatives à l'Exploitation postale, et a dressé le bilan des travaux de la Commission au cours du cycle. Elle a félicité la Commission pour les progrès réalisés en matière de/d' :

- amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la qualité du service ;
- soutien au respect de la Convention, des règlements et des normes de l'UPU ;
- promotion de la transformation numérique des opérations postales ;
- soutien au développement du commerce électronique en Afrique ;
- promotion de la numérisation des produits philatéliques ;
- amélioration de l'efficacité du transport international ;
- renforcement de la sécurité postale et du respect des normes.

La SGA a reconnu les défis auxquels les OD ont été confrontés au cours du cycle, notamment :

- des lacunes en matière de capacités et d'infrastructures entre les Etats membres ;
- des niveaux inégaux de préparation au numérique ;
- le recul du volume d'activité ;
- des pressions sur la viabilité financière ;
- des perturbations de la chaîne logistique et des contraintes logistiques transfrontalières, notamment :
  - Données électroniques préalables (EAD) et exigences en matière de sûreté aérienne dans le transport postal international ;

- Nouvelles exigences relatives au régime « Delivered Duty Paid » à la suite du décret présidentiel américain de juillet 2025.

Compte tenu des défis à relever, la Secrétaire générale adjointe a félicité la Commission pour avoir encouragé :

- la coordination et la coopération régionales sur les questions opérationnelles et liées à la rémunération ;
- la collaboration avec des partenaires tels que les compagnies aériennes, les autorités douanières, les régulateurs et les organisations internationales ;
- le respect de la convention de l'UPU et de ses règlements ;
- la mise en œuvre des projets/programmes et des normes de l'UPU ;
- l'intégration des considérations de sécurité, de résilience et de durabilité dans la planification de la chaîne logistique ;
- la numérisation des services postaux, y compris les services financiers et la philatélie ;
- le renforcement de la collaboration entre les groupes de travail de la Commission.

Pour le prochain cycle, la SGA a souligné la nécessité d'un alignement stratégique sur les priorités mondiales et continentales, notamment :

- la Stratégie postale de l'UPU, Dubaï 2026-2029 ;
- le Plan de développement régional pour l'Afrique 2026-2029 ;
- l'Agenda 2063 de l'Union africaine et ses aspirations ;
- la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ;
- la croissance du commerce électronique transfrontalier ;
- L'inclusion numérique et la connectivité au dernier kilomètre.

La SGA a réaffirmé l'engagement du Secrétariat général à :

- soutenir la mise en œuvre des activités et recommandations convenues ;
- faciliter la coordination entre les Etats membres et les partenaires internationaux ;
- assurer la continuité entre le cycle finissant et celui commençant de l'UPAP.

En conclusion, la SGA a remercié les membres pour leur dévouement au travail de la Commission au cours du cycle et leur a souhaité des délibérations fructueuses, convaincue que les résultats de la réunion renforceraient les opérations postales en Afrique et éclaireraient la prise de décision au niveau du Conseil.

### **3.0 CONFIRMATION DU BUREAU**

Le Bureau de la Commission est composé comme suit :

- Président : Nigeria ;
- 1<sup>er</sup> vice-président : Algérie ;
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Sénégal ;
- Rapporteurs : Côte d'Ivoire, Ouganda ;
- Secrétariat : Secrétariat général de l'UPAP.

### **3.1 Etats membres de la Commission**

La Commission est composée des Etats membres suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

### **3.2 Participation à la réunion**

#### **3.2.1 Etats membres présents (en personne et virtuellement) :**

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Ghana, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

#### **3.2.2 Secrétariat général de l'UPAP**

Le Secrétariat général a assuré le secrétariat de la réunion. La Secrétaire générale adjointe était présente à la tête de l'équipe du Secrétariat général.

### **4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4.1 Le Secrétariat général a présenté le projet d'ordre du jour, qui a été adopté tel que présenté. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- a) **Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies pour le cycle 2021/2022-2025/2026 ;**
- b) **Présentation du rapport du groupe de travail sur la rémunération (GR) ;**
- c) **Présentation du rapport du groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation (GDI) ;**
- d) **Présentation du rapport du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie (GPP) ;**
- e) **Groupe de travail sur la chaîne logistique (GCL) :**
  - i. Présentation du rapport du groupe de travail sur la chaîne logistique ;
  - ii. Rapport du groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP ;
  - iii. Rapport d'activités de la Task Force UPAP/AFRAA.
- f) **Enjeux stratégiques pour le cycle 2026/2027-2029/2030 de la Commission Exploitation et Technologies.**

4.2 L'adoption de l'ordre du jour a été proposée par le Bénin et appuyée par l'Algérie et le Zimbabwe.

### **5.0 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES POUR LE CYCLE 2021/2022-2025/2026**

5.1 Le Secrétariat général a présenté le rapport d'étape sur la mise en œuvre des activités de la Commission Exploitation et Technologies sous la référence **UPAP/CAT/CET/01/2026 - Doc N°2.**

**5.2** Le rapport couvrait les principales étapes franchies par la Commission pour la période 2021/2022-2025/2026, comme suit :

- a) Réunions de la Commission et des groupes de travail : **six (6) réunions de la Commission et trente-trois (33) réunions des groupes de travail** ont été organisées ;
- b) Ateliers/conférences : au total, **vingt-et-un (21) ateliers/conférences** ont été organisés par l'UPAP en collaboration avec différents partenaires ;
- c) Questionnaires et rapports d'analyse – **Cinq (5) questionnaires** ont été distribués, analysés, et les rapports correspondants ont été présentés à la Commission.

**5.3** Le rapport a également couvert les principales étapes franchies par la Commission par l'intermédiaire de ses groupes de travail, comme suit :

**5.3.1 Etapes franchies par le groupe de travail sur la rémunération :**

- a) Participation au 4<sup>ème</sup> Congrès extraordinaire de l'UPU ;
- b) Participation au 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU ;
- c) Participation à trois (3) tables rondes de l'UPU sur la rémunération.

**5.3.2 Etapes franchies par le groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation :**

- a) Elaboration et validation de la stratégie de transformation numérique de l'Union africaine ;
- b) Etude sur l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique ;
- c) Atelier sur les services financiers numériques.

**5.3.3 Etapes importantes du groupe de travail sur la promotion de la philatélie**

- a) Conférences philatéliques africaines (CPA) – **3 conférences** ont été organisées ;
- b) Emission conjointe de timbres africains à l'occasion de l'inauguration de la Tour de l'UPAP – **Sept (7) opérateurs désignés** ont émis le timbre ;
- c) Ateliers sur la philatélie en Afrique – **2 ateliers** ont été organisés ;
- d) Numérisation des services philatéliques – **7 opérateurs désignés** ont émis des timbres numériques.

**5.3.4 Etapes importantes du groupe de travail sur la chaîne logistique ;**

- a) Mise en œuvre du projet « Préparation opérationnelle au commerce électronique » (ORE3) – **6 ateliers ont été** organisés dans le cadre du projet et les opérateurs désignés participants ont fait des progrès significatifs dans la réalisation des objectifs fixés ;
- b) Equipe *spéciale* de l'UPAP sur le décret présidentiel américain suspendant l'exonération des droits de douane *de minimis* sur les importations ;
- c) Activités du groupe de réflexion sur les transports en Afrique : **15 réunions ont été** organisées ;
- d) Création du groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP : **10 membres** représentant les 5 sous-régions d'Afrique ;
- e) Certification des normes de sécurité – **17 pays africains** certifiés.
- f) Une note consultative sur la cybersécurité a été diffusée aux Etats membres par le Secrétariat général.

- 5.4** La Commission a pris note des progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre de son plan d'action par l'intermédiaire de ses quatre groupes de travail. Le taux global de mise en œuvre des activités pleinement réalisées s'élève à **83 %**.
- 5.5** Les membres ont félicité la Commission pour l'excellent travail accompli dans la mise en œuvre de son plan d'action pour ce cycle et ont exhorté les États membres à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives de numérisation, en investissant notamment dans les infrastructures tout en garantissant la protection des données à caractère personnel
- 5.6** Les opérateurs désignés et le Secrétariat général ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités restantes du plan d'action au cours du cycle 2026-2030 ;
- 5.7** Le rapport a ensuite été adopté sur proposition du Zimbabwe, appuyée par l'Algérie.
- 5.8** Le rapport d'étape sur le plan d'action de la Commission pour le cycle 2021/2022-2025/2026 est soumis au Conseil d'administration pour information et joint au présent rapport en tant **qu'annexe 1.1**.

## **6.0 PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION (GR)**

La présidente du groupe de travail sur la rémunération, Mme Nermin Hassan Mohammed (Egypte), a présenté un résumé des questions relatives à la rémunération contenues dans **le document UPAP/CAT/CET/01/2026 - Doc N°3**. Les principaux domaines abordés étaient les suivants :

### **6.1 Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action 2025/2026 du groupe de travail sur la rémunération**

Les activités menées par le groupe de travail sur la rémunération au cours de l'exercice financier 2025/2026 comprenaient les suivantes :

#### **6.1.1 Document de position et matrice de décision de l'Afrique concernant le 28<sup>ème</sup> Congrès**

À la suite de la soumission par les pays chefs de file des propositions, recommandations et du cadre de matrice de décision du 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU et à leur présentation lors des réunions de coordination africaines organisées en préparation du Congrès, le Secrétariat général a consolidé les contributions des États membres dans le cadre de matrice de décision pour l'Afrique relatif aux propositions du 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU, lequel a été diffusé aux États membres et a servi de guide pour les décisions de l'Afrique lors du Congrès.

#### **6.1.2 Participation au 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU**

Le groupe de travail sur la rémunération a analysé en détail les propositions du Congrès de l'UPU en matière de rémunération, ce qui a permis aux États membres de l'UPAP de participer activement au 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU, qui s'est tenu en septembre 2025 à Dubaï, aux Émirats arabes unis, où ils ont soutenu l'adoption de propositions de rémunération qui profiteront aux opérateurs désignés en Afrique

Le Congrès a approuvé, entre autres, les résolutions relatives à la rémunération pour le prochain cycle, comme suit :

- a. Plan intégré de produit (PIP) 2026-2029.
- b. Système intégré de rémunération (SIR) 2026-2030.
- c. Plan d'intégration de la rémunération (PIR) 2026-2029.

**6.2** Le rapport a également rendu compte des étapes franchies par le groupe de travail sur la rémunération au cours du cycle 2021/2022-2025/2026.

**6.3** Les principaux éléments du système de rémunération pour le cycle 2026-2030 ont également été inclus dans le rapport. Il s'agit des éléments suivants :

- a) la classification des pays ;
- b) la répartition par format (P, G, E) et par contenu ;
- c) les taux de frais terminaux (formats P, G) ;
- d) les petits colis (format E) ;
- e) les options de retrait pour les colis postaux ;
- f) le mécanisme de gestion des tarifs de livraison EMS (2026).

**6.4** La Commission a été informée des enjeux stratégiques en matière de rémunération pour le cycle 2026/2027–2029/2030, identifiés par le groupe de travail, afin de guider la mise en œuvre des activités de rémunération au cours du cycle et l'élaboration des futurs systèmes de rémunération.

**6.5** En ce qui concerne le mécanisme de gestion des taux de livraison de l'EMS, la Commission a été informée que de nombreux pays s'opposaient à l'adoption du système proposé. La proposition sera examinée et étudiée par l'Assemblée générale de l'EMS lors de sa session d'avril 2026.

**6.6** Les États membres ont été vivement encouragés à participer aux travaux de l'UPU sur l'harmonisation des rémunérations au cours du présent cycle et à défendre les acquis obtenus par l'Afrique lors du 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU.

## **6.7 Recommandations du groupe de travail sur la rémunération**

**6.7.1** Les principales recommandations du groupe de travail sur la rémunération sont les suivantes :

- i. **Les opérateurs désignés et le Secrétariat général ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités en matière de rémunération approuvées par le 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU ;**
- ii. **Les Etats membres ont été exhortés à continuer à participer et à contribuer aux travaux de l'UPU en matière de rémunération, en veillant à la mise en œuvre des activités au cours du prochain cycle ;**
- iii. **Les Etats membres ont été encouragés à analyser les nouveaux systèmes de rémunération pour le cycle et à les aligner sur les plans opérationnels postaux nationaux, tout en abordant les questions stratégiques relatives aux futurs systèmes.**

**6.8** La Commission a félicité le groupe de travail pour la qualité de son travail et a ensuite adopté le rapport. Le rapport a été adopté sur proposition du Sénégal, avec le soutien de l'Algérie, du Cameroun et de la Tanzanie.

## **7.0 PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIGITALISATION ET L'INNOVATION (GDI)**

Le président du Groupe de travail sur la numérisation et l'innovation, M. Seydou Diakhate (Sénégal), a présenté le rapport du Groupe sous la référence **UPAP/CAT/CET/01/2026 - Doc N°4**. Le rapport portait principalement sur les domaines suivants :

### **7.1 Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail sur la numérisation et l'innovation pour l'année 2025-2026**

**7.1.1** La Commission a été informée des progrès réalisés par le groupe de travail dans la mise en œuvre de son plan d'action pour 2025/2026. Les activités mises en œuvre comprenaient les suivantes :

#### **7.1.1.1 Programmes de l'UPU**

Le groupe de travail a rendu compte des programmes d'inclusion financière de l'UPU suivants :

- a) le Mécanisme d'assistance technique pour la finance postale inclusive 2 (**FITAF 2**), en collaboration avec Visa Europe Limited (Visa) ;
- b) le Mécanisme d'assistance technique pour l'assurance postale (**PITAF**), mis en œuvre en collaboration avec AXA et CNP Assurance.

#### **7.1.1.2 Forum TradePost de l'UPU – Renforcer les capacités des MPME**

Le Secrétariat général et les Etats membres ont participé à la 3<sup>ème</sup> édition du Forum TradePost de l'UPU, qui s'est tenue le 5 novembre 2025. Le webinaire s'est déroulé sur le thème « **Comment le secteur postal démocratise l'accès au commerce mondial** ».

#### **7.1.1.3 Atelier du Groupe d'interopérabilité prêt à commercialiser (RMIG)**

Le Secrétariat général, en collaboration avec le Groupe d'interopérabilité « prêt à commercialiser » (RMIG), a organisé un webinaire virtuel le 1<sup>er</sup> août 2025 afin d'explorer les possibilités de collaboration entre l'UPAP et le RMIG. Le RMIG est un programme de l'UPU conçu pour permettre aux opérateurs désignés de collaborer avec des partenaires du secteur privé au moyen de solutions de partage des revenus interopérables, afin d'améliorer l'efficacité postale et de stimuler la croissance.

#### **7.1.1.4 Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine**

Le Secrétariat général a participé aux deux réunions de la Commission de l'Union africaine (CUA) suivantes :

- a) Une réunion de consultation virtuelle qui s'est tenue du 3 au 4 septembre 2025 afin d'examiner le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique (STN) et de recueillir les commentaires d'experts ;
- b) Une réunion de validation physique s'est tenue à Maseru, au Lesotho, du 7 au 9 octobre 2025, au cours de laquelle le rapport final a été validé en vue de sa soumission à la 6<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'UA sur la communication et les TIC (CICT-6) en novembre 2025.

#### 7.1.1.5 Atelier BIBIMONEY sur l'autonomisation des communautés africaines par la poste

Le Secrétariat général, en collaboration avec BIBIMONEY, a organisé un atelier en ligne le 18 août 2025 sur le thème « **Autonomiser les communautés africaines grâce à la poste** ».

BIBIMONEY est une solution proposée par une entreprise de technologie financière qui vise à s'implanter dans le secteur financier en utilisant une technologie brevetée de « SIM-Skin », offrant des services de portefeuille mobile sécurisés.

#### 7.1.1.6 2<sup>ème</sup> atelier UPAP-VISA

L'atelier en ligne UPAP/VISA s'est tenu le 4 décembre 2025 sur le thème « **Les bureaux de poste : devenir une institution financière** » afin de présenter l'initiative Visa et d'explorer les possibilités de collaboration entre les Etats membres de l'UPAP.

7.2 Le rapport couvrait également le rapport du cycle 2021/2022-2025/2026 du groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation.

7.2.1 L'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du groupe de travail pour la période de 2021/2022 à 2024/2025 est résumé ci-dessous :

a) **Activités pleinement mises en œuvre :**

- i. Amélioration de l'infrastructure numérique et modernisation des opérations ;
- ii. Amélioration des communications ; et
- iii. Fourniture d'un retour d'information sur l'avancement du programme de numérisation et d'innovation.

b) **Activités toujours en cours :**

- i. Mise en place d'un modèle postal numérique ;
- ii. Développement d'une innovation numérique spécifique à la Poste.

### 7.3 Présentation de la solution de la Poste indienne

7.3.1 La Commission a pris connaissance de la présentation d'India Post, qui a mis en avant la solution baptisée APT 2.0 pour les opérations de front-office, de back-office et de courrier. Il s'agit d'une plateforme numérique unifiée proposant des solutions orientées libre-service, regroupées autour de quatre volets comme suit :

- a) Portails d'engagement client ;
- b) Opérations logistiques de base ;
- c) Intégrations des passerelles de la plateforme ;
- d) Services de soutien à l'entreprise, qui constituent l'architecture de la plateforme.

7.3.2 La plateforme est multirégionale et multicanale, offrant une expérience unifiée aux clients, aux opérateurs et à l'entreprise, et prenant en charge l'ensemble du parcours numérique du courrier de bout en bout.

7.4 La Commission a été informée des enjeux stratégiques en matière de numérisation et d'innovation pour le cycle 2026/2027 – 2029/2030, identifiés par le groupe de travail, afin d'orienter la mise en œuvre des activités de numérisation au cours dudit cycle.

7.5 Le Secrétariat général a informé les participants à la réunion qu'il apporterait son soutien aux États membres souhaitant collaborer avec les différents partenaires dans le domaine des systèmes et des plateformes de numérisation, et qu'il assurerait la liaison entre ces États membres et ces partenaires.

7.6 Le partage, l'analyse comparative et l'interconnexion des systèmes déjà mis en place par les opérateurs désignés en Afrique ont également été encouragés

## **7.7 Recommandations du groupe de travail sur la numérisation et l'innovation**

7.7.1 Les recommandations suivantes ont été présentées par le groupe de travail pour examen et adoption par la Commission :

- i) **Les membres ont été invités à envisager le Fonds d'assistance technique pour la finance postale inclusive (FITAF2) afin de diversifier leurs solutions numériques et d'offrir une inclusion financière permettant l'accès aux clients postaux mal desservis, à l'appui des priorités nationales ;**
- ii) **Les membres ont été encouragés à envisager les subventions du Programme de facilité d'assistance technique pour l'assurance postale (PITAF) afin de diversifier leurs produits et solutions d'assurance postale ;**
- iii) **Les membres ont été invités à tirer parti des initiatives TradePost de l'UPU destinées au secteur postal pour accéder au commerce mondial ;**
- iv) **Les membres ont été invités à poursuivre le programme du Groupe sur l'interopérabilité des services prêts à être commercialisés (RMIG) de l'UPU afin de collaborer avec des partenaires du secteur privé, par le biais d'un partage des recettes et de solutions interopérables, dans le but d'améliorer l'efficacité des services postaux et de stimuler la croissance ;**
- v) **Le Secrétariat général de l'UPAP a été encouragé à suivre de près les discussions sur la stratégie de transformation numérique (DTS) de l'UA afin de garantir que la numérisation des services postaux s'inscrit en harmonie avec l'orientation continentale ;**
- vi) **Les États membres ont été encouragés à collaborer avec les partenaires de l'Union, tels que BIBIMONEY et VISA, afin de tirer parti du déploiement des technologies de pointe de ces partenaires pour développer et numériser leurs produits et services ;**
- vii) **Les États membres ont été exhortés à poursuivre la mise en œuvre des initiatives de numérisation et d'innovation en cours afin de soutenir la croissance et la pérennité de la poste ;**
- viii) **Les États membres ont été encouragés à aligner leurs plans nationaux de développement postal sur la Stratégie postale africaine tout en abordant les enjeux stratégiques de la numérisation et de l'innovation ;**
- ix) **Le Secrétariat général de l'UPAP a été encouragé à travailler en étroite collaboration avec des partenaires tels que India Post, qui ont développé des solutions postales, et à veiller au déploiement de ces services auprès des membres intéressés, depuis les phases pilotes jusqu'à la mise en œuvre complète ;**
- x) **Les États membres ont été encouragés à tirer parti de solutions telles que la « solution pour les opérations de front-office, de back-office et de courrier » proposée par India Post afin de soutenir le processus de transformation postale et d'améliorer leur offre de services.**

7.8 La Commission a adopté, sur proposition du Bénin, appuyée par la Côte d'Ivoire, le rapport du groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation ainsi que ses recommandations.

## **8.0 PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROMOTION DE LA PHILATELIE (GPP)**

La présidente du groupe de travail sur la promotion de la philatélie, Mme Folasade Farinu (Nigeria), a présenté le rapport, document **UPAP/CAT/CET/01/2026 - Doc N°5**. Les points saillants du rapport étaient les suivants :

### **8.1 Rapport sur le plan d'action du groupe de travail sur la promotion de la philatélie - 2025/2026**

8.1.1 Le Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a mis en œuvre les activités suivantes au cours de l'exercice financier 2025/2026 :

#### **8.1.1.1 Préparatifs en vue de l'émission d'un timbre cryptographique commun africain**

À la suite de la création d'une équipe d'experts chargée de l'émission d'un timbre cryptographique commun africain lors de la réunion du groupe de travail en avril 2025, le président de l'équipe a présenté, lors de celle-ci, un point sur les activités menées en vue de l'émission dudit timbre.

La Commission a été informée que l'émission du timbre commun serait incluse dans les activités du prochain cycle.

#### **8.1.1.2 Atelier philatélique africain**

L'atelier africain sur la philatélie s'est tenu en ligne le 21 novembre 2025 sur le thème « **Relier le patrimoine à la technologie : le bond en avant de l'Afrique vers la philatélie numérique** ». Il visait à offrir une plateforme complète aux parties prenantes afin d'explorer le vaste potentiel des timbres cryptographiques pour promouvoir la philatélie, renforcer la sécurité, générer des revenus pour les opérateurs postaux et favoriser le développement économique.

8.2 Le rapport a également couvert les activités de promotion de la philatélie mises en œuvre au cours du cycle 2021/2022-2025/2026.

8.3 Le président a informé la Commission des enjeux stratégiques en matière de philatélie pour le cycle 2026/2027 – 2029/2030, identifiés par le groupe de travail, afin d'orienter la mise en œuvre des activités philatéliques au cours dudit cycle.

8.4 La Commission a encouragé les opérateurs désignés à s'engager dans la numérisation de la philatélie tout en prenant des mesures pour lutter contre la fraude postale. Il a été recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre par les opérateurs désignés ayant déjà adopté les timbres numériques.

8.5 En ce qui concerne l'émission d'un timbre cryptographique commun, la Commission a été informée que le thème du timbre serait déterminé par l'équipe d'experts et que les modalités d'émission seraient communiquées aux membres par le Secrétariat général. Le timbre serait commercialisé et vendu par les opérateurs désignés participants via leurs plateformes en ligne, tandis que ceux qui font partie de la Plateforme philatélique africaine, hébergée par le Maroc, pourraient également utiliser cette plateforme pour atteindre le marché mondial

## 8.6 Recommandations du groupe de travail sur la promotion de la philatélie

Les recommandations suivantes du groupe de travail sur la promotion de la philatélie ont été soumises à l'examen et à l'adoption de la Commission :

- i. **Les opérateurs désignés confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre des services philatéliques numériques ont été exhortés à se mettre en relation avec le Secrétariat général de l'UPAP afin de faciliter la collaboration avec des partenaires du secteur, ainsi qu'avec d'autres opérateurs désignés de premier plan, dans le cadre d'exercices de benchmarking ;**
- ii. **Les Etats membres ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités philatéliques en cours jusqu'à leur achèvement ;**
- iii. **Les Etats membres ont été encouragés à traduire les plans philatéliques en actions, tout en traitant les questions stratégiques liées au développement philatélique ;**
- iv. **L'émission des timbres communs africains doit être incluse dans les plans du prochain cycle, tout en renforçant la sensibilisation à la philatélie en promouvant les activités et les commémorations de l'Union africaine (UA).**

8.7 Le rapport du groupe de travail sur la promotion de la philatélie a été adopté par la Commission, ainsi que ses recommandations. La proposition d'adopter le rapport a été présentée par le Cameroun et appuyée par l'Égypte.

## 9.0 PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE LOGISTIQUE (GCL)

Le président du groupe de travail sur la chaîne logistique, M. Jasson Kalile (Tanzanie), a présenté le rapport du groupe sous la référence **UPAP/CAT/CET/01/2026 - Doc N°6**. Les points saillants du rapport étaient les suivants :

### 9.1 Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail sur la chaîne logistique pour l'année 2025/2026

Les principales activités menées par le groupe de travail au cours de l'exercice financier 2025/2026 ont été les suivantes.

#### 9.1.1 **Projet sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique (ORE 3)**

9.1.1.1 Dans le cadre du Plan de développement régional (PDR) de l'UPU pour la région Afrique pour la période 2022-2025, l'UPU, en collaboration avec l'UPAP, a mis en œuvre le projet régional « Préparation opérationnelle au commerce électronique » (ORE 3) en Afrique. L'objectif général du projet était d'améliorer les performances de distribution des réseaux postaux en modernisant les processus opérationnels et en recourant à des outils et des systèmes informatiques normalisés, conformément aux exigences réglementaires, techniques et opérationnelles.

9.1.1.2 Tous les opérateurs désignés de la région Afrique ont participé au projet, à l'exception de l'Erythrée. Dans le cadre de ce projet, des ateliers annuels, des points de contrôle mensuels et des missions d'évaluation sur site ont été organisés afin d'évaluer la situation de chaque opérateur désigné (OD) participant.

**9.1.1.3** Le projet a été lancé lors d'un atelier de lancement qui s'est tenu à Abuja, au Nigeria, en décembre 2022, tandis que l'atelier de clôture s'est tenu virtuellement en novembre 2025.

**9.1.1.4** Au cours de l'atelier de clôture, des rapports d'évaluation du projet ont été présentés, couvrant les sept (7) axes du projet et indiquant les performances des pays participants par rapport à l'année de référence 2021.

**9.1.1.5** Une nette amélioration a été constatée en ce qui concerne le respect des exigences opérationnelles, techniques et réglementaires minimales, l'échange de données informatisé et la visibilité du courrier, la qualité et la conformité des données, ainsi que l'intégration de la chaîne logistique, tandis que des performances faibles ont été enregistrées en matière de fiabilité de bout en bout et d'amélioration de la qualité, ainsi que pour ce qui est de la certification et de l'intégration du commerce électronique.

## **9.1.2 Le point sur la mise en œuvre du décret présidentiel américain suspendant les exemptions douanières de *minimis***

**9.1.2.1** Une équipe spéciale de l'UPAP, composée de membres des groupes de travail de l'UPAP sur la chaîne logistique et la rémunération, a été créée en tant qu'équipe *ad hoc* conjointe afin de guider les membres dans la mise en œuvre du décret présidentiel américain suspendant l'exonération des droits de douane *de minimis pour toutes les importations*.

**9.1.2.2** L'équipe s'est réunie en ligne le 25 août 2025 et a examiné les implications du décret ainsi que les différentes initiatives prises par l'UPAP, le Service postal des Etats-Unis et l'UPU pour en assurer le respect.

**9.1.2.3** L'équipe spéciale a rédigé un rapport, présenté aux membres le 2 septembre 2025 lors d'une réunion en ligne.

**9.1.2.4** La solution mondiale «Delivered Duty Paid» (DDP) de l'UPU, présentée comme un modèle normalisé permettant aux opérateurs postaux de percevoir les droits et taxes à l'origine et de les verser aux douanes de destination par l'intermédiaire de parties qualifiées certifiées, et gérée via le système de déclaration en douane (CDS) de l'UPU, a été recommandée aux opérateurs désignés.

### 9.1.3 Webinaires/ateliers de l'UPU

Le Secrétariat général et les Etats membres de l'UPAP ont participé à six (6) webinaires/ateliers sur la chaîne logistique organisés par l'UPU en collaboration avec différents partenaires au cours de l'exercice financier 2025/2026, parmi lesquels figuraient les suivants :

- a) Webinaire mondial sur le décret présidentiel américain suspendant l'exonération de droits de douane *de minimis* et la solution DDP de l'UPU organisé le 27 août 2025 ;
- b) Webinaire sur le renforcement de la confiance : action collaborative contre les marchandises illicites, organisé le 8 octobre 2025 ;
- c) Forum TradePost 2025 sur l'autonomisation des micro-, petites et moyennes entreprises : comment le secteur postal démocratise l'accès au commerce mondial, qui s'est tenu le 5 novembre 2025 ;
- d) Webinaire mondial de l'UPU sur les consignes à colis et la livraison par drone, organisé le 11 novembre 2025 ;
- e) Webinaire IATA-UPU-OACI : Renforcer les partenariats mondiaux, organisé le 3 décembre 2025 ;
- f) Webinaire sur la mise en œuvre de la version 3 de l'ICS2, qui s'est tenu le 4 décembre 2025.

**9.2** La Commission a pris connaissance des questions stratégiques relatives à la chaîne logistique destinées à orienter la mise en œuvre des activités de la chaîne logistique au cours du cycle, qui ont été adoptées par le groupe de travail.

**9.3** Concernant le décret présidentiel américain suspendant le régime «de minimis» en matière d'exonération des droits de douane, les membres ont demandé au Secrétariat général d'évaluer l'impact dudit décret sur les États membres africains en menant une enquête par questionnaire et en organisant une réunion virtuelle au cours de laquelle les opérateurs désignés pourraient partager leurs expériences et comparer leurs meilleures pratiques. Dans le même ordre d'idées, le mandat du groupe d'experts a été prolongé afin de continuer à guider les opérateurs désignés dans la mise en œuvre des solutions «Delivered Duty Paid» (droits acquittés à la livraison).

**9.4** Concernant la mise en œuvre des plateformes de commerce électronique, la Commission a recommandé aux opérateurs désignés de se concentrer sur l'intégration et l'interopérabilité avec les plateformes existantes, en collaboration avec des partenaires de renom.

**9.5** Le Secrétaire général a encouragé les États membres à accélérer la numérisation des services postaux, notamment en matière de visibilité du courrier, de suivi et de traçabilité, de cybersécurité et d'intelligence artificielle, afin de garantir que les opérations postales restent efficaces, viables et solides.

**9.6** Le rapport du groupe de travail sur la chaîne logistique a été adopté sur proposition du Zimbabwe, soutenue par le Kenya et la Zambie.

## 9.7 Rapport du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP (GASU)

Le président du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP, M. Kelebogile Ofentse du Botswana, a présenté le rapport du groupe sous la référence **UPAP/CAT/CET/01/2026 - Doc N°6a**. Le rapport couvrait les principaux domaines suivants :

### 9.7.1 Rapport d'étape sur les activités du Groupe d'action pour la sécurité de l'UPAP (GASU) pour l'exercice financier 2025/2026.

Les principales activités suivantes ont été mises en œuvre au cours de l'exercice financier 2025/2026 :

#### 9.7.1.1 Réunion du Groupe de sécurité de l'UPU (PSG)

Les membres du Groupe d'action pour la sécurité de l'UPAP et le Secrétariat général de l'UPAP ont participé à la réunion du Groupe de sécurité postale (PSG) de l'UPU, tenue en ligne le 2 juillet 2025.

Le président du Groupe d'action pour la sécurité de l'UPAP a fait un exposé sur la situation de la sécurité postale en Afrique afin d'informer le PSG de l'UPU de la création du PSAG et des activités de sécurité mises en œuvre en Afrique.

#### 9.7.1.2 Consultation continentale de l'Union africaine

Le Groupe d'action pour la sécurité de l'UPAP a participé à la Consultation continentale de l'Union africaine sur les efforts de réduction de l'offre de drogues de synthèse visant à lutter contre le trafic de drogue et à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit en Afrique, qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana, du 25 au 28 août 2024, sous le thème : « **Renforcer les efforts de réduction de l'offre de drogues synthétiques pour lutter contre le trafic de drogue et faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'Etat de droit en Afrique** ».

Au cours de cette réunion consultative, le président de l'UPAP SAG, représentant du Botswana, a fait une présentation intitulée : « **Renforcer le réseau postal africain contre le trafic de drogues de synthèse en améliorant la sécurité postale pour une Afrique plus sûre** ».

#### 9.7.1.3 Outil de recherche sur les marchandises dangereuses de l'UPU et Forum de convergence sur les marchandises illicites

Les Etats membres de l'UPAP ont participé à l'outil de recherche sur les marchandises dangereuses de l'UPU et au Forum de convergence sur les marchandises illicites, qui se sont tenus virtuellement le 10 juin 2025. Le Forum a mis en avant des ressources clés destinées à aider les opérateurs postaux et les services chargés de l'application de la loi à identifier et à atténuer les risques liés aux marchandises dangereuses et illicites au sein du réseau postal.

#### 9.7.1.4 Webinaire de l'UPU sur le renforcement de la confiance : action collaborative contre les marchandises illicites

Le Programme de sécurité de l'UPU a organisé, le 8 octobre 2025, un webinaire sur le thème « **Renforcer la confiance : action collaborative contre les marchandises illicites** ». Ce webinaire, auquel ont participé

des intervenants du monde entier, y compris des opérateurs désignés africains, a encouragé la mise en place de partenariats avec les parties prenantes concernées, les forces de l'ordre et les autorités douanières, ainsi que l'utilisation de technologies innovantes pour identifier les articles suspects et les produits contrefaits.

### 9.7.2 Certification de sécurité des Etats membres

Au cours de l'exercice financier 2025/2026, quatre (4) opérateurs désignés ont vu leurs installations critiques certifiées conformes aux normes de sécurité et ont obtenu la certification de niveau or. Il s'agit des Seychelles, du Botswana, de la Tanzanie et du Zimbabwe.

Dix-sept (17) pays africains ont été certifiés et ont obtenu différents niveaux de certification comme suit :

- i. **Or (11 pays)** : Algérie, Botswana, Cap-Vert, Egypte, Eswatini, Ghana, Kenya, Maroc, Seychelles, Tanzanie et Zimbabwe ;
- ii. **Argent (5 pays)** : Guinée équatoriale, Madagascar, Malawi, Sierra Leone et Togo.
- iii. **Argent / Bronze (1 pays)** : le Burkina Faso détient une certification mixte (Argent pour le CNCP et Bronze pour le CNTC).

Le président a informé les participants que le processus de certification de sécurité de l'UPU faisait actuellement l'objet d'une révision et d'une numérisation, ce qui permet aux opérateurs désignés d'utiliser l'outil d'auto-évaluation en ligne

### 9.7.3 Enjeux stratégiques en matière de sécurité du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP

La Commission a été informée des enjeux stratégiques en matière de sécurité identifiés par le Groupe d'action sur la sécurité dans le cadre des différents axes de la stratégie, essentiels pour garantir que les pays en développement respectent les normes mondiales de sécurité de l'aviation et de la chaîne logistique. Ces enjeux stratégiques guideront la mise en œuvre des activités de sécurité au cours du cycle :

Le rapport du Groupe d'action sur la sécurité de la PAPU a été adopté sur proposition de l'Égypte, appuyée par le Bénin

## 9.8 Rapport de la Task Force UPAP-AFRAA.

M. Michael Otieno Okal, du Kenya, a présenté le rapport de la Task Force UPAP-AFRAA, sous la référence **UPAP/CAT/CET/01/2026 Doc N°6b**.

Les principaux domaines couverts par le rapport étaient les suivants :

### 9.8.1 Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail pour l'année 2025/2026

Les activités de transport menées au cours de l'exercice financier 2025/2026 ont principalement porté sur celles du groupe de réflexion africain (GRT). Le GRT a tenu six (6) réunions au cours de l'année et a mis en œuvre les activités suivantes :

### 9.8.1.1 Tendances régionales en matière de transport et conformité

Le groupe de réflexion sur l'Afrique (GRT) a examiné les tendances en matière de transport dans la région africaine et le respect de la réglementation des transports, notamment en ce qui concerne :

- a) Système de contrôle des importations 2 (ICS2) ;
- b) Conformité des données ;
- c) Tableau de bord QCS Big Mail Data Transport.

### 9.8.1.2 Pôles de transport régionaux

Des projets sont en cours pour établir des hubs de transport régionaux en **Ethiopie, en Afrique du Sud, au Togo et au Kenya**. Les opérateurs désignés souhaitant créer des hubs de transport régionaux ont été chargés d'évaluer en permanence leurs données de transport et d'apporter des améliorations dans les domaines où ils accusent un retard, afin de s'assurer qu'ils répondent à tous les indicateurs clés de performance (ICP) requis pour la mise en œuvre des hubs de transport régionaux.

### 9.8.1.3 Transition vers le Transport sans papier et préparation à l'EDI

La mise en œuvre du transport sans papier par les opérateurs désignés en Afrique constitue l'une des étapes importantes que l'initiative du GRT pour l'Afrique doit franchir. Cela ne pourrait aboutir que si tous les opérateurs désignés comme participants disposent de solides capacités en matière d'EDI. Une évaluation régionale de l'état de préparation sera menée, et les opérateurs désignés affichant de bonnes performances en matière d'EDI seront prioritaires pour les projets pilotes.

### 9.8.1.4 Webinaire IATA-UPU-OACI : Renforcer les partenariats mondiaux

Le Secrétariat général et les opérateurs désignés ont participé au webinaire IATA-UPU-OACI, sur le thème « **Renforcer les partenariats mondiaux** », qui s'est tenu en ligne le 3 décembre 2025. Ce webinaire a réuni des intervenants issus des compagnies aériennes, des autorités de l'aviation civile et du secteur postal, favorisant ainsi un dialogue intersectoriel visant à renforcer la connectivité mondiale et à promouvoir l'excellence opérationnelle.

**9.8.2** Conformément à la Stratégie postale pour l'Afrique 2026-2030, les enjeux stratégiques en matière de transport, essentiels au renforcement des transports intra-africains et internationaux dans le secteur postal, identifiés par le groupe de travail dans le cadre des différents axes de la stratégie, ont été présentés afin d'orienter la mise en œuvre des activités de transport au cours de ce cycle.

**9.8.3** Il a été noté que la plupart des compagnies aériennes africaines rencontrent encore des difficultés à échanger des données électroniques (messages CARDIT/RESBIT) lors du transport du courrier international. Afin de permettre aux opérateurs désignés de mettre en place un transport sans support papier, ceux-ci devraient privilégier la collaboration avec les compagnies aériennes déjà équipées pour l'échange de données informatisé.

**9.8.4** Le rapport de la Task Force UPAP AFRAA a ensuite été adopté sur proposition du Zimbabwe, avec le soutien de la Zambie et du Cameroun.

## **9.9 Recommandations du groupe de travail sur la chaîne logistique**

Le groupe de travail sur la chaîne logistique a soumis les recommandations suivantes qui ont été examinées et adoptées par la Commission :

- i. Alignement de la stratégie sur la Stratégie postale pour l'Afrique**
  - ✓ Les Etats membres ont été encouragés à aligner leurs plans opérationnels postaux nationaux sur la Stratégie postale africaine, tout en traitant les questions stratégiques relatives à la chaîne logistique et à la sécurité postale.
- ii. Projet sur le commerce électronique**
  - ✓ Les Etats membres ont été encouragés à participer au projet sur le commerce électronique qui sera mis en œuvre par l'UPU en collaboration avec l'UPAP au cours du prochain cycle afin de garantir un renforcement de l'offre en matière de commerce électronique et une intensification des échanges commerciaux en Afrique.
- iii. Respect des normes de sécurité**
  - ✓ Le Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP a été encouragé à continuer à aider les Etats membres à se conformer aux normes de sécurité afin de garantir une augmentation du nombre de membres obtenant la certification.
  - ✓ Les opérateurs désignés ont été exhortés à coopérer avec les agences nationales de sécurité et participer activement aux activités de sécurité organisées par l'UPU en collaboration avec les parties prenantes mondiales afin de renforcer la sécurité postale en Afrique ;
- iv. Pôles régionaux :**
  - ✓ Les opérateurs désignés (OD) éligibles ont été invités à définir des paramètres d'accord de niveau de service (SLA) avec les transporteurs et à améliorer les indicateurs clés de performance (KPI) afin de garantir une responsabilité mesurable ;
- v. Echange de messages EDI avec les transporteurs de courrier :**
  - ✓ Les opérateurs désignés (DO) ont été exhortés à identifier les transporteurs africains non compatibles avec l'EDI et à proposer l'intégration de l'EDI ou des solutions alternatives afin de garantir la visibilité des flux postaux africains ;
- vi. Coordination relative au régime «de minimis» américain :**
  - ✓ Les opérateurs désignés doivent suivre de près les répercussions du décret présidentiel américain, garantir la conformité à l'ITMATT, évaluer l'état de préparation des solutions « Delivered Duty Paid » (DDP) de l'UPU et « Postal Delivered Duty Paid » (PDDP) de l'IPC, et intégrer les considérations *relatives au régime de minimis* dans les stratégies d'acheminement, les SLA et la planification douanière afin de préserver la continuité des flux postaux.
- vii. Utilisation de la solution « Delivered Duty Paid » (DDP) de l'UPU**
  - ✓ Les opérateurs désignés ont été encouragés à utiliser la solution « Delivered Duty Paid » (DDP) de l'UPU, car elle offre un cadre normalisé, mondial et interopérable permettant aux opérateurs postaux de proposer des services DDP tout en améliorant l'expérience client, la conformité douanière et l'efficacité des règlements financiers ;

viii. **Conformité des données :**

- ✓ Les opérateurs désignés ont été invités à veiller à une utilisation pratique et efficace du Système intégré de rapports sur la qualité (IQRS) et des tableaux de bord de l'outil de suivi et de reporting simplifié pour les services EMS (SMART) en tant qu'outils standard pour le suivi et la planification opérationnelle ;

ix. **Questions stratégiques relatives au transport :**

- ✓ Les Etats membres ont été encouragés à enrichir la Stratégie postale pour l'Afrique tout en proposant des solutions qui répondent aux enjeux stratégiques liés au transport international du courrier ;

- x. Les opérateurs désignés et le Secrétariat général ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités en cours dans le cadre du plan d'action.

## **10.0 ENJEUX STRATEGIQUES EN MATIÈRE D'EXPLOITATION ET DE TECHNOLOGIE POUR LE CYCLE 2026/2027 – 2029/2030**

**10.1** Le Secrétariat général a présenté les enjeux stratégiques consolidés en matière d'Exploitation et de Technologies sous la référence **UPAP/CAT/CET/01/2026 Doc N°7**.

**10.2** La Stratégie postale pour l'Afrique a adopté une approche intégrée de la transformation, en alignant les priorités régionales de l'Afrique sur les trois objectifs mondiaux approuvés par l'UPU, tout en conservant les cinq axes distinctifs qui définissent l'identité opérationnelle de l'UPAP et répondent aux réalités contextuelles de l'Afrique.

**10.3** La Commission a noté que le cycle 2026-2030 offre une occasion unique de transformer le réseau postal mondial. La croissance rapide du commerce électronique, la transformation numérique, l'intelligence artificielle, la fragmentation du marché, les pressions climatiques et les attentes croissantes en matière de cybersécurité, de visibilité et de fiabilité exigent une action mondiale coordonnée.

**10.4** L'UPAP, en collaboration avec l'UPU, d'autres unions régionales et des organisations sous-régionales, a été exhortée à piloter l'harmonisation réglementaire, l'intégration numérique, les partenariats et les investissements en matière d'inclusion financière et sociale afin de pérenniser les services postaux pour les États membres.

**10.5** La Commission a été informée des enjeux stratégiques en matière d'Exploitation et de Technologies, présentés à la Commission Stratégie, qui serviront de lignes directrices pour la mise en œuvre des activités d'exploitation et de technologies en Afrique au cours du cycle.

**10.6** La commission a pris note des enjeux stratégiques soulevés par la commission Exploitation et Technologies.

## **11.0 DIVERS**

### **11.1 Poursuite des travaux de la Commission Exploitation et Technologies au cours du prochain cycle**

**11.1.1** La réunion a recommandé le maintien de la Commission Exploitation et Technologies pour le prochain cycle, car elle a constitué et constitue le pilier des opérations postales et a pour mission de traiter les questions ayant une incidence sur l'activité principale et sur la pérennité des opérateurs désignés.

**11.1.2** Un projet de décision sur cette question est soumis ci-après à l'examen et à l'approbation du Conseil. Ledit projet de décision figure à l'**annexe 1.2**.

### **11.2 Reprise des réunions en présentiel**

**11.2.1** En outre, il a été recommandé de rétablir les réunions en présentiel des commissions, interrompues en raison de la pandémie de COVID-19. Il a été souligné que les réunions en présentiel étaient plus efficaces que celles en ligne et permettraient aux commissions de s'acquitter efficacement de leur mandat.

**11.2.2** À cet égard, l'État membre assurant la présidence de la Commission organiserait la réunion inaugurale de la Commission du cycle 2026-2030 en présentiel, après la création de la Commission par le Conseil et son approbation ultérieure par la Conférence des plénipotentiaires.

**11.2.3** Par la suite, le Secrétariat général inviterait les autres États membres à se porter candidats pour accueillir, conformément aux Actes de l'UPAP, les réunions de la Commission qui se tiendront à mi-parcours de l'exercice financier, avant les réunions habituelles organisées dans le cadre des sessions du Conseil d'administration.

### **11.3 Soutien de l'Union africaine aux opérateurs désignés africains**

Constatant que la plupart des opérateurs désignés en Afrique étaient confrontés à des difficultés de viabilité financière, le Kenya a suggéré que le Secrétariat général fasse pression sur la Commission de l'Union africaine afin d'encourager les gouvernements à soutenir leurs opérateurs postaux désignés en veillant à ce que les marchés publics soient attribués à la Poste plutôt qu'à des opérateurs privés.

## **12.0 ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION**

## **13.0 CLÔTURE**

### **13.1 Allocution du Secrétaire général**

## 13.2 Allocution du président



**PLAN D'ACTION POUR LA PERIODE 2021/2022-2025/2026**

N° D'ORDRE	ACTIVITE	JALON	PERIODE	REALISEE	EN COURS	NON REALISEE
<b>GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION</b>						
1.	<b>Système de rémunération du service postal</b>	i) Décomposer le modèle de rémunération	T3 2022			
		ii) Tarifs indicatifs des différents services postaux, y compris les services à valeur ajoutée et les services complémentaires	T3 2022			
		iii) Décrire la rémunération pour les envois non livrables (UV)	T3 2023			
		iv) Enumérer les implications du système de rémunération sur l'Afrique	T4 2022			
		v) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T4 2022			
		vi) Solliciter l'avis des Etats membres (Questionnaire)	T1 2023			
2.	<b>Rémunération des colis postaux</b>	Modèle de rémunération des services postaux de colis	T2 2023			
		i) Expliquez Système de performance-qualité du système de rémunération des colis postaux.	T2 2023			
		ii) Eclairer sur les implications du système de rémunération sur l'Afrique	T3 2023			

		iii) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T4 2023		
		iv) Demande de commentaires des Etats membres (Questionnaire)	T4 2023		
3.	Plan d'intégration des produits	i) Modèle de plan d'intégration des produits	T4 2022		
		ii) Plan d'intégration de la rémunération	T4 2022		
		iii) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T1 2023		
		iv) Solliciter les avis des Etats membres (Questionnaire)	T1 2023		
4.	Questions de rémunération	i) Identifier et résumer les principaux enjeux	T2 2024		
		ii) Communiquer à la Commission et aux Etats membres	T2 2024		
5.	Système de rémunération futur	i) Identifier les points problématiques liés au traitement du courrier international et à la rémunération qui en découle	T3 2024		
		ii) Réfléchir aux moyens d'améliorer le système.	T3 2024		
		iii) Proposer des modifications au règlement	T4 2024		
		iv) Analyser les propositions du BI et des autres Etats membres relatives à la rémunération des services physiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'étude ;</li> <li>• Déterminer les implications pour l'Afrique ;</li> <li>• Proposer des points de vue alternatifs venant d'Afrique ;</li> <li>• Conseiller les Etats membres</li> </ul>	T1 2025		
		v) Formuler des propositions venant d'Afrique	T1 2025		
28 <sup>ème</sup> Congrès de l'UPU		i) Analyser les propositions de rémunération à soumettre au Congrès.	Août 2025		
		iii) Préparer un document de position pour l'Afrique sur les questions de rémunération	20 août		
		iv) Participer au Congrès et défendre la position africaine	Septembre 2025		

**GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIGITALISATION ET L'INNOVATION**

6.	<b>Modèle de Bureau de poste numérique</b>	i) Elaborer un modèle de bureau de poste numérique en s'inspirant des modèles d'autres régions et secteurs d'activité ;	T1 2023			
		ii) Elaborer un cadre et une feuille de route pour la transformation numérique des postes d'Afrique ;	T1 2023			
		iii) Adopter un programme de transformation numérique postale simplifié	T1 2023			
		iv) Poursuivre la mise en œuvre coordonnée par les ministères des Affaires étrangères des Etats membres	T1 2023			
7.	<b>Infrastructure numérique et modernisation des opérations</b>	i) Mise en place d'un environnement et d'une infrastructure de Digitalisation au sein des Etats membres, couvrant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Electrification et sources d'énergie alternatives</li> <li>• Connexion Internet</li> <li>• Mise en réseau des bureaux</li> <li>• Informatique en nuage</li> </ul>	T2 2023			
		ii) Les membres doivent veiller à la mise à disposition de matériel dans les bureaux de poste : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Serveurs</li> <li>• Ordinateurs/portables</li> <li>• Imprimantes</li> <li>• Scanners</li> <li>• Balances numériques</li> </ul>	T3 2023			
		iii) Partager des informations sur les systèmes et outils postaux afin d'élaborer des spécifications pour un logiciel idéal pour la digitalisation du service postal en Afrique.	T3 2023			

8.	<b>Numérisation des services postaux</b>	i) Migration des services des plateformes traditionnelles vers les plateformes numériques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courrier électronique</li> <li>• Commerce électronique</li> <li>• Gouvernement électronique</li> <li>• Services financiers numériques</li> <li>• Solutions bancaires mobiles</li> </ul>	T1 2024			
		ii) Déployer des fonctionnalités à valeur ajoutée basées sur la technologie dans le portefeuille du plan d'intégration des produits (PIP) afin d'assurer la mise en œuvre complète de l'IPP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ECOMPRO</li> <li>• Service de livraison suivi</li> <li>• Petits paquets</li> </ul>	T1 2024			
		iii) Participation aux projets de digitalisation et d'innovation en partenariat avec les acteurs clés du secteur	T4 2022			
9.	<b>Innovations numériques locales du secteur postal</b>	i) Développer ses propres solutions numériques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciel</li> <li>• Applications</li> </ul>	T2 2023			
		ii) Participer à des expositions et concours d'innovation comme le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).	T3 2022			
10.	<b>Développement du capital humain</b>	i) Les membres doivent renforcer les compétences numériques du personnel.	T3 2024			
		ii) Organiser un atelier sur la transformation numérique et l'inclusion financière	T4 2022			
		iii) Atelier de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes informatiques</li> <li>• Outils</li> <li>• Cybersécurité</li> </ul>	T4 2023			

11.	<b>Communication et retour d'information sur les progrès en matière de digitalisation et d'innovation</b>	i) Participation active des membres aux différents projets <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions régionales/mondiales sur l'innovation et le développement de produits</li> <li>• Initiatives de mise en œuvre de la digitalisation</li> </ul>	Annuellement			
		ii) Retour d'information des Etats membres sur la mise en œuvre des projets	Annuellement			
12.	<b>Renforcement des capacités</b>	i) Organiser un atelier sur les services financiers (en ligne) en collaboration avec VISA	Juillet 2025			
13.	<b>Numérisation des services postaux</b>	i) Organiser une conférence des donateurs sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique en collaboration avec l'UA.	Août 2025			
<b>GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROMOTION DE LA PHILATELIE</b>						
	<b>Nouvelles tendances et innovations dans le secteur philatélique</b>	i) Partage d'informations sur les dernières tendances et innovations mondiales en philatélie	T1 2023			
		ii) Partage d'informations sur les nouveaux produits philatéliques sur le marché et sur l'Association mondiale pour le développement de la philatélie (AMDP).	T1 2023			
		iii) Explorer de nouveaux marchés pour les produits philatéliques africains en partenariat avec d'autres parties prenantes	En cours			
		iv) Informations philatéliques : retours des Etats membres (Questionnaire)	T2 2023			
i)	<b>Numérisation du secteur philatélique</b>	i) Partage d'informations sur les tendances actuelles de la digitalisation dans le secteur	T1 2022			
		ii) Explorer les produits de timbres numériques disponibles sur le marché	En cours			
ii)	<b>Promotion des produits philatéliques</b>	iii) Promouvoir les produits et les activités philatéliques sur différentes plateformes.	En cours			

		iv) Participer à des émissions conjointes de timbres pour promouvoir le patrimoine et les événements africains.	2024			
		v) Organiser des concours de création de timbres	T3 2022			
		vi) Les Etats membres doivent participer aux activités philatéliques organisées par l'UPAP, l'UPU, les autres membres et d'autres organisations (réunions, ateliers, conférences, expositions).	En cours			
iii)	<b>Problèmes liés aux timbres illégaux et contrefaits</b>	i) Partager des informations sur les questions illégales et de contrefaçon	T2 2023			
		ii) Elaborer des stratégies pour éradiquer les émissions illégales et contrefaites de timbres africains	T2 2023			
		iii) Examiner la réglementation existante de l'UPU sur les questions illégales et de contrefaçon	T3 2024			
iv)	<b>Partage des meilleures pratiques en philatélie</b>	i) Identifier les Etats membres qui excellent dans le domaine de la philatélie afin de partager leurs expériences lors d'ateliers ou de réunions de commission.	T2 2023			
		ii) Envisager le jumelage et le jumelage des Etats membres	T3 2024			
v)	<b>Relancer le commerce philatélique en Afrique</b>	i) Participation accrue des pays au sein du Groupe de travail	T4 2022			
		ii) Commentaires des Etats membres sur les activités philatéliques (Questionnaire)	T3 2024			
vi)	<b>Numérisation des timbres</b>	i) Coordonner l'émission du timbre cryptographique commun africain	Mars 2026			
vii)	<b>Renforcement des capacités</b>	i) Organiser un atelier de philatélie africaine sur les timbres cryptographiques	Novembre 2025			

**GRUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE LOGISTIQUE**

viii)	<b>Questions de transport</b>	i) Fournir des lignes directrices pour les accords de niveau de service avec les compagnies aériennes	T4 2022			
		ii) Bénéficiaire de tarifs d'acheminement du courrier abordables	T4 2023			
		iii) Echange de données électroniques préalables (CARDIT, RESDIT) avec les compagnies aériennes et mise à jour du répertoire EAD	T1 2023			
		iv) Transport efficace du courrier intra-africain	T4 2023			
		v) Constituer des comités de contact nationaux avec les acteurs du secteur des transports (compagnies aériennes, aviation, agents d'assistance aéroportuaire, etc.).	T2 2023			
		vi) Consolider les rapports sur la participation et les commentaires de la Task Force UPAP/AFRAA	Biannuel			
		vii) Commentaires des membres sur les informations relatives aux transports (Questionnaire)	T4 2024			
ix)	<b>Questions douanières</b>	i) Partager Questions de avec les responsables des douanes les procédures simplifiées de traitement du courrier international.	T4 2022			
		ii) Les organismes membres échangeront des données électroniques préalables avec les organismes partenaires et les douanes pour les envois contenant des marchandises - ITMATT	T4 2022			
		iii) Tenir à jour un recueil des douanes par Etat membre	T1 2023			

		iv) Participation des membres aux réunions régionales/mondiales sur le sujet	T2 2025			
		v) Informations douanières : commentaires des membres (Questionnaire)	T1 2025			
x)	<b>Questions connexes à la sécurité</b>	i) Les membres doivent se conformer aux normes de sécurité de l'UPU (S58, S59).	T4 2024			
		ii) Empêcher l'acceptation d'envois prohibés et de marchandises dangereuses dans le système postal - commerce illicite	T4 2023			
		iii) Sensibilisation élevée à la cybersécurité par les membres	T2 2023			
		iv) Participation des membres aux réunions régionales/mondiales sur les questions de sécurité	T3 2023			
		v) Commentaires des membres sur les informations de sécurité (Questionnaire)	T1 2023			
xi)	<b>Qualité de service du courrier</b>	i) Mise en œuvre du GMS par les OD : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module de bout en bout</li> <li>• Module entrant</li> </ul>	T1 2024			
		ii) Respect des normes de qualité de service par les membres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes postales</li> <li>• Objectifs du service de colis postaux dans le cadre du système de bonus des quotes-parts territoriales entrants (ILR)</li> <li>• Normes EMS</li> </ul>	T4 2024			
		iii) Participation des membres au lien avec la qualité du service est liée aux cotisations terminales	T1 2023			
		iv) Participation des membres à la certification de la qualité de service	T4 2024			

xii)	<b>Commerce électronique</b>	i) Participation au projet ORE 3	T4 2022			
		ii) Garantie logistique et entreposage	T3 2024			
		iii) Promotion des exportations	T4 2024			
xiii)	<b>Questions de transport 2025/2026</b>	i) Organiser un atelier sur le Transport en collaboration avec l'UPU	Août 2025			
		ii) Participer aux activités du Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique	Décembre 2025			
xiv)	<b>Questions de sécurité 2025/2026</b>	i) Organiser l'atelier du Groupe d'action pour la sécurité de l'UPAP (en présentiel)	Août 2025			
		ii) Préparer les membres à la certification conformément aux normes de sécurité de l'UPU (S58, S59)	En cours			
xv)	<b>Commerce électronique 2025/2026</b>	i) Participation au projet ORE 3	Décembre 2025			
		ii) Participation à l'atelier final ORE 3	Novembre 2025			

## PROJET DE DÉCISION RELATIF À LA RECONSTITUTION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES POUR LE CYCLE 2026/2027-2029/2030

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 44<sup>ème</sup> session ordinaire du 23 au 24 mars 2026 à Kampala, en Ouganda ;**

**Considérant** l'article 14 de la Convention et les articles 16, 17 et 18 du Règlement d'exécution de la Convention ;

**Désireux** de restructurer les commissions administratives et techniques afin de renforcer leur capacité à mettre en œuvre efficacement le programme quadriennal d'activités, conformément à la Stratégie postale africaine 2026-2030 ;

**Rappelant** l'importance de disposer de systèmes opérationnels efficaces, d'assurer l'interopérabilité dans l'échange des envois postaux, de recourir de manière stratégique aux technologies et de bénéficier des conseils d'experts au sein des opérateurs postaux désignés africains, compte tenu de l'évolution du réseau postal mondial ;

**Reconnaissant** le rôle essentiel joué par la Commission Exploitation et Technologies au cours du cycle 2021/2022-2025/2026 pour renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité des services postaux, faire progresser la transformation numérique au sein des administrations postales, encourager l'adoption des technologies afin de soutenir la croissance du commerce électronique, améliorer l'intégration des réseaux postaux à l'échelle du continent et soutenir les initiatives liées au renforcement des capacités et à la coopération technique au sein des opérateurs désignés en Afrique ;

**Consciente** de la nécessité d'aligner les activités postales et les innovations technologiques sur les priorités stratégiques pour la période 2026-2030 ainsi que sur les priorités mondiales et continentales pour le prochain cycle ;

**Tenant compte** des nouvelles tendances en matière de transformation numérique des services postaux, de cybersécurité, d'échange et de gestion des données, ainsi que des défis liés à la chaîne logistique, et en recourant à la Blockchain et à l'intelligence artificielle, qui nécessite une supervision constante et l'accompagnement d'experts ;

**Etablit à nouveau par la présente**, la Commission Exploitation et Technologies est en tant que commission permanente du Conseil d'administration pour le cycle 2026-2030 ;

La Commission peut créer des groupes de travail, des Task Forces ou des groupes d'experts ou tout autre organe en charge d'examiner des questions spécifiques relevant de leurs programmes de travail respectifs, dans la mesure où cela s'avère nécessaire à l'accomplissement de leurs mandats.

**Charge** le Secrétariat général de mettre en œuvre la présente décision et d'apporter à la Commission le soutien administratif nécessaire, notamment en ce qui concerne la préparation des rapports et de la documentation, ainsi que la coordination des réunions.

**Fait à Kampala, en République d'Ouganda, le 24 mars 2026**

## PROJET DE RESOLUTION SUR LES QUESTIONS CONNEXES A L'EXPLOITATION ET AUX TECHNOLOGIES

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 44<sup>ème</sup> session ordinaire du 23 au 24 mars 2026 à Kampala, en Ouganda ;**

**Rappelant** que le plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies pour la période 2022-2025 a été approuvé par la 40<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), par la résolution **N°02/UPAP/CA/XL/2022** portant sur les questions d'exploitation et de technologies ;

**Reconnaissant** que la décision **N°02/UPAP/CP/X/2021** relative à l'alignement du programme d'activités de l'UPAP sur celui de l'UPU, adoptée lors de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP tenue les 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe, a entraîné la prolongation du cycle et du mandat des organes de l'UPAP jusqu'en mars 2026 ;

**Considérant que** la 43<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé le plan d'action annuel de la Commission Exploitation et Technologies pour la période allant de juin 2025 à mars 2026 ;

**Notant** que la Commission a mené, au cours de son mandat, des activités visant à mettre en œuvre le Plan d'action par l'intermédiaire de ses quatre groupes de travail, à savoir :

- a. le groupe de travail sur la rémunération ;
- b. le groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation ;
- c. le groupe de travail sur la promotion de la philatélie ;
- d. le groupe de travail sur la chaîne logistique ;
  - la Task Force UPAP-AFRAA
  - le groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP

**Notant en outre** que la Commission Exploitation et Technologies a tenu sa dernière réunion du cycle du 16 au 19 mars 2026 pour délibérer sur des questions spécifiques relatives à l'Exploitation et aux Technologies soulevées par les groupes de travail, la Task Force et le groupe d'action sur la sécurité ;

**Reconnaissant** que, de fait, ces questions spécifiques ont été examinées et ont fait l'objet d'un accord :

Adoptons **par la présente** le rapport de la Commission Exploitation et Technologies.

**Prend note** du rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies ;

**Adopte** les recommandations contenues dans le rapport concernant les points suivants :

**a. En matière de rémunération :**

- i. Les opérateurs désignés et le Secrétariat général ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités en matière de rémunération approuvées par le 28<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU ;
- ii. Les Etats membres ont été exhortés à continuer à participer et à contribuer aux travaux de l'UPU en matière de rémunération, en veillant à la mise en œuvre des activités au cours du prochain cycle ;
- iii. Les Etats membres ont été encouragés à analyser les nouveaux systèmes de rémunération pour le cycle et à les aligner sur les plans opérationnels postaux nationaux, tout en abordant les questions stratégiques relatives aux futurs systèmes.

**b. En matière de digitalisation et d'innovation :**

- i. Les membres ont été invités à envisager le Mécanisme d'assistance technique pour la finance postale inclusive (FITAF2) afin de diversifier leurs solutions numériques et d'offrir une inclusion financière permettant l'accès aux clients postaux mal desservis, à l'appui des priorités nationales ;
- ii. Les membres ont été encouragés à envisager les subventions du Mécanisme d'assistance technique pour l'assurance postale (PITAF) afin de se diversifier dans les produits et solutions d'assurance postale ;
- iii. Les membres ont été invités à tirer parti des initiatives TradePost de l'UPU destinées au secteur postal pour accéder au commerce mondial ;
- iv. Les membres ont été invités à poursuivre le programme du Groupe d'interopérabilité « Ready-To-Market » (RMIG) de l'UPU afin de collaborer avec des partenaires du secteur privé par le biais de solutions de partage des revenus et d'interopérabilité, dans le but d'améliorer l'efficacité postale et de stimuler la croissance ;
- v. Le Secrétariat général de l'UPAP a été encouragé à suivre de près les discussions sur la stratégie de transformation numérique (STN) de l'UA afin de garantir que la numérisation des services postaux s'inscrive en harmonie avec l'orientation continentale ;
- vi. Les Etats membres ont été encouragés à collaborer avec les partenaires de l'Union, tels que BIBIMONEY et VISA, afin de tirer parti du déploiement des technologies de pointe de ces partenaires pour développer et numériser leurs produits et services ;
- vii. Les Etats membres ont été invités à poursuivre la mise en œuvre des initiatives de digitalisation et d'innovation en cours afin de soutenir la croissance et la pérennité de la Poste ;
- viii. Les Etats membres ont été encouragés à aligner leurs plans nationaux de développement postal sur la Stratégie postale africaine tout en abordant les enjeux stratégiques de la numérisation et de l'innovation ;
- ix. Le Secrétariat général de l'UPAP a été encouragé à travailler en étroite collaboration avec des partenaires tels que India Post, qui ont développé des solutions postales, et à veiller au déploiement de ces services auprès des membres intéressés, depuis les phases pilotes jusqu'à la mise en œuvre complète ; les Etats membres ont été encouragés à tirer parti de solutions telles que la « solution pour les opérations de front-office, de back-office et de courrier » proposée par India Post afin de soutenir le processus de transformation postale et d'améliorer leur offre de services.

### c. En matière de philatélie :

- i. Les opérateurs désignés confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre de services philatéliques numériques ont été exhortés à se mettre en relation avec le Secrétariat général de l'UPAP afin de faciliter les collaborations avec des partenaires du secteur, ainsi qu'avec d'autres opérateurs désignés de premier plan pour des exercices de benchmarking ;
- ii. Les Etats membres ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités philatéliques en cours jusqu'à leur achèvement ;
- iii. Les Etats membres ont été encouragés à traduire les plans philatéliques en actions, tout en traitant les questions stratégiques liées au développement philatélique ;
- iv. L'émission des timbres communs africains doit être incluse dans les plans pour le prochain cycle, tout en renforçant la sensibilisation à la philatélie par la promotion des activités et des commémorations de l'Union africaine (UA).

### d. Concernant la chaîne logistique

- i. **Alignement de la stratégie sur la stratégie postale africaine**
  - ✓ Les Etats membres ont été encouragés à aligner leurs plans opérationnels postaux nationaux sur la Stratégie postale pour l'Afrique, tout en traitant les questions stratégiques liées à la chaîne logistique et à la sécurité postale.
- ii. **Projet sur le commerce électronique**
  - ✓ Les Etats membres ont été encouragés à participer au projet sur le commerce électronique qui sera mis en œuvre par l'UPU en collaboration avec l'UPAP au cours du prochain cycle afin de garantir un renforcement de l'offre en matière de commerce électronique et une intensification des échanges commerciaux en Afrique.
- iii. **Respect des normes de sécurité**
  - ✓ Le Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP a été encouragé à continuer à aider les Etats membres à se conformer aux normes de sécurité afin de garantir une augmentation du nombre de membres obtenant la certification.
  - ✓ Les opérateurs désignés ont été exhortés à coopérer avec les agences nationales de sécurité et participer activement aux activités de sécurité organisées par l'UPU en collaboration avec les parties prenantes mondiales afin de renforcer la sécurité postale en Afrique ;
- iv. **Pôles régionaux :**
  - ✓ Il a été demandé aux opérateurs désignés (OD) éligibles de définir des paramètres d'accord de niveau de service (SLA) avec les transporteurs et d'améliorer les indicateurs clés de performance (ICP) afin de garantir une responsabilité mesurable ;
- v. **Echange de messages EDI avec les transporteurs de courrier :**
  - ✓ Les opérateurs désignés doivent recenser les transporteurs africains non compatibles avec l'EDI et proposer l'intégration de l'EDI ou des solutions alternatives afin d'assurer la visibilité des flux postaux africains ;
- vi. **Coordination relative au décret «de minimis» aux Etats-Unis :**
  - ✓ Les opérateurs désignés ont été exhortés à suivre de près les répercussions du décret présidentiel américain, garantir la conformité à l'ITMATT, évaluer l'état de préparation des solutions « Delivered Duty Paid » (DDP) de l'UPU et « Postal Delivered Duty Paid » (PDDP) de

- l'IPC, et intégrer les considérations « *de minimis* » dans les stratégies d'acheminement, les SLA et la planification douanière afin de préserver la continuité des flux postaux ;
- vii. **Utilisation de la solution « Delivered Duty Paid » (DDP) de l'UPU**
- ✓ Les opérateurs désignés ont été encouragés à utiliser la solution « Delivered Duty Paid » (DDP) de l'UPU, car elle offre un cadre normalisé, mondial et interopérable permettant aux opérateurs postaux de proposer des services DDP tout en améliorant l'expérience client, la conformité douanière et l'efficacité des règlements financiers ;
- viii. **Conformité des données :**
- ✓ Les opérateurs désignés ont été exhortés à veiller à une utilisation pratique et efficace du Système intégré de rapports sur la qualité (IQRS) et des tableaux de bord de l'outil de suivi et de reporting simplifié pour les services EMS (SMART) en tant qu'outils standard pour le suivi et la planification opérationnelle ;
- ix. **Questions stratégiques relatives au Transport :**
- ✓ Les Etats membres ont été encouragés à enrichir la Stratégie postale pour l'Afrique tout en proposant des solutions qui répondent aux enjeux stratégiques liés au transport international du courrier ;
  - x. Les opérateurs désignés et le Secrétariat général ont été encouragés à poursuivre la mise en œuvre des activités en cours dans le cadre du plan d'action.

**Reconnaissant** qu'en effet, ces questions spécifiques ont fait l'objet de délibérations et ont été approuvées ;

**Adopte, par la présente,** le rapport de la Commission Exploitation et Technologies.

**Invite** le Secrétariat général, les Etats membres et les opérateurs désignés, selon le cas, à mettre en œuvre les recommandations ci-dessus ;

**Charge** le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

***Fait à Kampala, en Ouganda, le 24 mars 2026***